



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 mai 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 18 mai 2004

**Garantie d'emprunt complémentaire accordée à la SEMIE pour  
l'opération Multisite 2**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004**

DELIBERATION D20040177

**Direction des Finances**

**Garantie d'emprunt complémentaire accordée à la SEMIE pour  
l'opération Multisite 2**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Vu la demande formulée le 16 mars 2004 par la SEMIE tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un emprunt d'un montant de 96 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt vient en complément de prêts contractés au cours de l'année 2003 pour l'opération « Multisites 2 » (séance de l'assemblée municipale du 19 septembre 2003). En effet, la SEMIE n'a pu maintenir l'enveloppe prévisionnelle (révision de l'implantation et de la conception du bâtiment d'origine face à l'opposition des riverains de la rue Castel Parc – réduction de la subvention de l'Etat accordée au vu des surfaces utiles des logements).

Cette opération « Multisites 2 » prévoit la construction de 19 logements :

- 8 maisons individuelles, rue des Trois mousquetaires,
- 1 maison individuelle, impasse de la Rapée,
- 2 logements réhabilités, rue des Amourettes,
- 8 logements, rue Castel.

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'épargne,

Vu l'article 6 de la loi n°82-223 du 2 mars 1982 modifiée et les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n°86-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à la SEMIE pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2 de la convention ci-annexée, d'un emprunt de 96 000 €, à hauteur de 100 % du montant total, à contracter par la SEMIE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt correspond à un complément de financement pour l'opération « Multisites 2 » ( 19 logements).

Les caractéristiques de l'emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont mentionnées ci dessous :

Prêteur	☐	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature	☐	Prêt PLUS: Prêt Locatif à Usage Social
Montant maximum	☐	<b>96 000 €</b>
Taux d'intérêt annuel	☐	3,45%
Durée du préfinancement	☐	néant
Durée totale du prêt	☐	35 ans
Différé d'amortissement	☐	néant
Différé d'intérêts	☐	néant
Taux de progressivité des annuités	☐	0 % par an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	☐	En fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du présent contrat de prêt.

#### **Effet de la garantie :**

La garantie de la Ville de Niort est accordée pour la durée totale du prêt soit 35 ans, à hauteur de 96 000 €, majorée des intérêts courus.

Au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au principe de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

En outre, la Ville de Niort s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- autoriser Monsieur le Maire :
  - à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur,
  - à signer le contrat et la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Luc DELAGARDE**

[Ordre du jour](#)